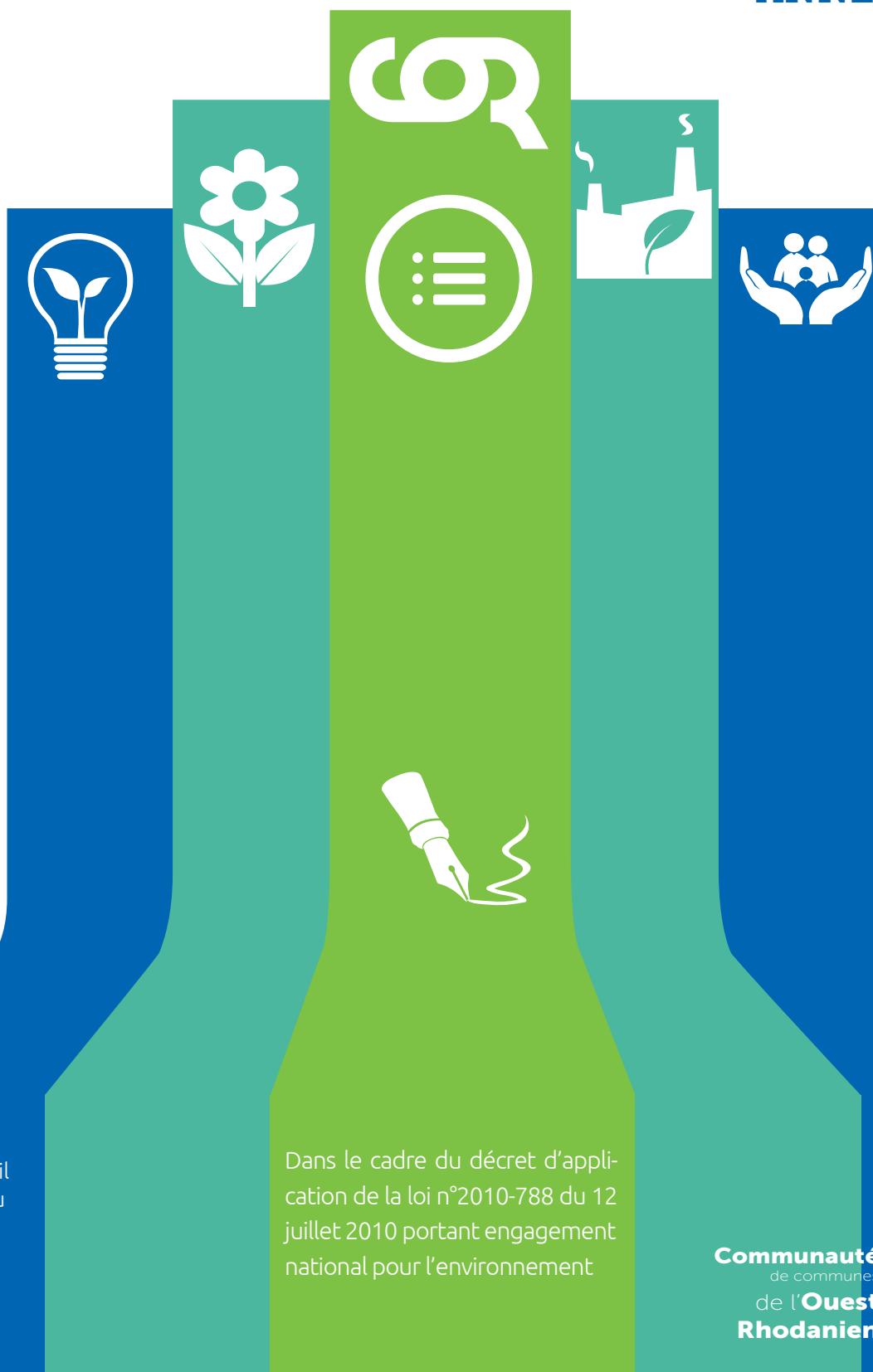


▼ RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2015



Présenté au Conseil
Communautaire du
14 décembre
Pour l'année 2015

Dans le cadre du décret d'appli-
cation de la loi n°2010-788 du 12
juillet 2010 portant engagement
national pour l'environnement



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

EDITORIAUX...../3

1/ Pourquoi un rapport sur le développement durable ?...../4

2/ Préambule...../5

3/ Un Territoire à énergie positive...../6

4/ Un environnement de qualité pour tous...../8

5/ Un territoire solidaire...../10

6/ Un développement responsable...../14

7/ Vers plus de pratiques éco-responsables...../19

CONCLUSION...../22

ouestrhodanien.fr



EDITORIAUX



La COP 21 s'achève, évènement international majeur pour préserver le climat, et s'il est primordial de prendre des mesures internationales d'ampleur, il est également

pertinent de les interroger au regard de nos contextes locaux. La COR, en lien avec ses 36 communes, s'efforce d'aller dans le sens de la marche.

Il semble indispensable aujourd'hui de mettre en œuvre l'ensemble de nos projets de manière transversale, à cet égard, le développement durable peut constituer la clé de voûte idéale.

La COR est une jeune collectivité, elle doit faire la démonstration concrète du service qu'elle apporte à tous ses habitants.

Cette démonstration, nous tâchons de la faire à deux niveaux. Le premier niveau correspond à notre investissement dans différents programmes européens et nationaux pour nous permettre de consolider nos actions. C'est le cas, avec les Programmes liés à la Transition énergétique, la Croissance Verte, le Projet Agro-Environnemental et Climatique ou encore le Programme européen de développement rural «LEADER». Le second niveau correspond à l'application concrète de ces programmes sur le territoire et leur incidence sur le fonctionnement de la COR.

Au fil de ce rapport, vous trouverez donc, le détail des actions mises en œuvre à destination des habitants d'une part, et des mesures internes prises par la collectivité en matière de développement durable d'autre part ».

Michel MERCIER

Président de la Communauté de Communes
de l'Ouest Rhodanien

« **A**près une année 2014 consacrée en grande partie à la construction et à la mise en marche de la nouvelle structure communautaire, la COR a pris son rythme de croisière en 2015.



Le développement durable, thème transversal, qui irrigue tous les services, est entré dans une phase encore plus active comme le démontre ce rapport de présentation des actions et des programmes en cours sur le territoire de la COR. L'importante médiatisation autour du réchauffement climatique et l'organisation de la COP21 en France en fin d'année (29/11 au 11/12), nous ont bien aidés dans la compréhension et l'acceptation par les habitants et les élus de l'urgence à agir.

Les principaux dispositifs nouveaux mis en place sur la COR en 2015 sont majoritairement axés sur la lutte contre la précarité énergétique avec la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique et les financements issus du label TEPOS croissance verte (TEPcv).

En parallèle et grâce à ses réseaux, la COR est en veille technologique dans le domaine des énergies renouvelables notamment. Nous préparons également l'avenir avec le nouveau programme Leader qui démarre et un programme Biodiversité en cours dans sa phase études. Adaptations aux changements climatiques, changements de pratiques, préservation des ressources sont des enjeux d'avenir pour lesquels la COR s'investit déjà pleinement ».

Jean-Pierre GOUDARD

Vice-Président de la Communauté de Communes
de l'Ouest Rhodanien au Développement
Durable et Programmes Européens



1

Pourquoi un rapport sur le développement durable ?

Pour la seconde année, la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien établit un rapport sur son action dans le domaine du développement durable. Les collectivités publiques de plus de 50 000 habitants ont en effet cette obligation depuis 2011.

Au-delà de l'obligation légale, la COR souhaite profiter de l'élaboration de ce rapport pour poursuivre sa réflexion et informer sur sa politique développement durable.

A qui s'adresse ce rapport ?

▼ Ce rapport s'adresse d'abord aux **élus communautaires** et aux **agents**.

Il présente un panorama des interventions de la COR, du point de vue du développement durable. Il constitue un outil pour mesurer, suivre et, si nécessaire, orienter les politiques publiques qui visent à l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale de notre territoire. Le rapport développement durable est une base de dialogue pour construire des échanges entre tous les acteurs locaux.

▼ Enfin, il peut plus largement être un outil d'information et de sensibilisation pour les citoyens, les entreprises, les associations, tous les acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire de la collectivité.

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50000 habitants.

Ce rapport permet de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire :

- ▼ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
 - ▼ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
 - ▼ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
 - ▼ L'épanouissement de tous les êtres humains
 - ▼ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
-

Ce rapport doit résumer également les actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.





UN ECO-TERRITOIRE

2 **Préambule**

La Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien est investie depuis plus de six ans dans une dynamique de développement économique DURABLE de son territoire. Cette dynamique s'incarne à travers différents outils de gestion et de programmes de financements.

Le Plan Climat énergie territorial du Beaujolais Vert qui affirme les objectifs « 3 x 20% » :

- ▼ réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %,
- ▼ réduction de la consommation d'énergie de 20 %,
- ▼ 20 % de part d'énergie renouvelable dans la consommation totale, dans une perspective de division par 4 de la consommation d'énergie d'ici à 2050 (que l'on nomme Facteur 4).

Le Programme LEADER

Afin d'amplifier cette dynamique sur le territoire, la COR s'investit au sein d'un nouveau programme européen : Leader, jusqu'en 2020 : « Le Beaujolais Vert : un éco territoire en mouvement au cœur de ses richesses ». L'objectif de ce programme, construit en partenariat avec de nombreux acteurs durant des forums de concertation, est de poursuivre et soutenir les actions liées à l'éco-territoire, de changer de pratiques dans les activités productives afin d'anticiper les changements et ainsi asseoir un développement économique durable.

Pour mettre en œuvre ce programme, quatre axes ont été définis :

- 1.** Asseoir un développement économique ancré au Beaujolais Vert,
- 2.** Amplifier l'ambition énergétique – climat du Beaujolais Vert,
- 3.** Mieux intégrer la gestion des ressources naturelles dans le développement du Beaujolais Vert,
- 4.** Faire du Beaujolais Vert un territoire pro-actif en matière de développement territorial partagé.

Actions et expérimentations variées...

Soutenu par l'ADEME, le territoire a pu conduire de nombreuses expérimentations et actions autour du développement des circuits-courts agricoles et forestiers, de la sensibilisation au développement durable et aux énergies renouvelables ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie à travers l'urbanisme, l'habitat, l'éclairage public, l'accompagnement des acteurs...



Une enveloppe d' 1,7 million d'euros a été obtenue pour ce programme dont le lancement est prévu début 2016.





Un Territoire À ÉNERGIE POSITIVE

Alors que la France a accueilli, cette fin d'année 2015, la COP 21, les impacts du changement climatique sont de plus en plus visibles. La question de l'énergie dans les territoires ruraux est décisive pour la décennie à venir pour différentes raisons :

- ▀ source de vulnérabilité importante pour le territoire, en particulier avec l'extension progressive de la précarité énergétique, la contrainte de mobilité des ménages (maintien de la population),
- ▀ source de développement économique importante grâce aux ressources naturelles et renouvelables présentes sur notre territoire.

Rappel sur la mise en place du « Territoire à Energie Positive »

Le territoire a été, à l'échelle régionale, le premier retenu en 2013 par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, comme lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire à Energie Positive ».

En partant d'un bilan complet des consommations d'énergies et les émissions de CO², les collectivités à l'initiative du projet devaient animer un réseau d'acteurs locaux pour les amener à réduire de moitié leurs besoins en énergie et à développer leur production de ressources renouvelables.

En 2010, la facture énergétique du territoire pour s'approvisionner en électricité, carburant et chaleur représentait 110 millions d'euros par an, soit 1 320 GWh. Si les tendances observées sur le prix des énergies au cours des dix dernières années se confirment, le prix moyen de l'énergie pourrait être amené à doubler au cours des dix suivantes.

Cela se traduirait par une dépense énergétique pour le territoire de l'ordre de 230 millions d'euros par an en 2023.

Conseiller en énergie partagé (CEP)

Ce service mutualisé aide les communes de la COR à optimiser les charges de fonctionnement de leurs bâtiments. Il assure un état des lieux de toutes les consommations des dits bâtiments. Cet état des lieux est ensuite analysé pour pointer les pistes d'économie à réaliser. Ce diagnostic est accompagné de préconisations de solutions. Un rapport est alors présenté aux élus de chaque commune qui décident de la suite à donner. La COR a choisi de financer ce service pour les communes qui décident d'y adhérer via une délibération de leurs conseils municipaux respectifs. Le CEP est un salarié du SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône). En 2015, 12 communes ont déjà fait l'objet d'un rapport du CEP. A partir de janvier 2016, un deuxième CEP viendra renforcer le service notamment dans les grosses communes qui nécessitent plus de temps du fait de leurs patrimoines fonciers communaux importants. Les bâtiments de la Communauté de Communes seront également diagnostiqués en 2016.



La transition énergétique, peut être une formidable opportunité de développement économique. Elle permet de réaffecter les ressources financières liées aux ressources énergétiques vers de l'investissement dans les travaux d'économies d'énergie et de la production locale renouvelable.





Un Territoire À ÉNERGIE POSITIVE

Mise en œuvre du scénario de transition énergétique

A travers la première phase d'étude et de concertation le territoire a démontré sa capacité et sa volonté d'engagement. Différents potentiels en gisements d'économies d'énergies et en production d'énergies renouvelables locales ont pu être identifiés. Suite à une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs, les élus du territoire ont défini conjointement, les mesures à engager pour l'atteinte des objectifs TEPos à l'horizon 2020. Ce plan d'actions fera l'objet d'un vote de principe des élus du territoire.

Une dimension supplémentaire : la Croissance Verte.

Une fois les actions en matière de transition énergétique engagées à travers le programme TEPOS soutenu par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, le territoire a souhaité approfondir la démarche en répondant à l'initiative du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».



Le 20 avril 2015, Le Président de la COR, Monsieur Michel Mercier a signé en présence de Madame la Ministre Ségolène Royal, une convention pour la mise en œuvre du projet et de ses modalités financières. Sur 3 ans, le Beaujolais Vert bénéficie d'une aide de 2 000 000 euros.

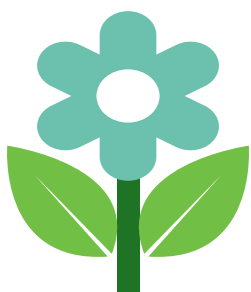


Une première aide de 500 000 euros a été accordée pour la mise en place du fonds local de la rénovation énergétique et le lancement d'une étude de faisabilité pour une valorisation du potentiel de méthanisation territoriale.



La COR est un «Territoire à Energie Positive» reconnu à l'échelle nationale et s'attache particulièrement à développer des actions encourageant la transition énergétique et la Croissance Verte





4 Un environnement de qualité POUR TOUS

L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelle de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.

La gestion de la ressource en eau

La COR organise la collecte, le transport et le traitement des eaux usées de ses 36 communes membres, dans l'objectif de limiter les impacts de l'homme et de ses activités sur les milieux naturels. La mise en conformité, la création et la réhabilitation de plusieurs systèmes d'assainissement ont été réalisées durant l'année 2015

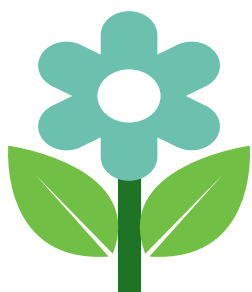
- ▼ mise en conformité de la station d'épuration de Saint-Clément-sous-Valsonne,
- ▼ la création d'un bassin d'orage sur le système de Tarare
- ▼ lancement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Poule-les-Echarmeaux. Dans ses actions d'accompagnement à la mise en conformité des systèmes d'assainissements, la COR recherche une optimisation des systèmes dans une optique de réduction des consommations énergétiques et de protection des milieux aquatiques superficiels (les cours d'eau) pour une préservation de la ressource en eau pour les générations futures.

Elle gère également les réseaux d'eaux pluviales, qui constitue un enjeu important pour assurer la prévention des inondations et la protection de l'environnement en limitant la pollution des milieux aquatiques. La COR assure la sensibilisation des usagers à la gestion des eaux pluviales à la source en encourageant la récupération et la réutilisation d'eau de pluie pour limiter les prélèvements et les consommations d'eau potables dès que possible.



Elle encadre le contrôle des installations d'assainissement non collectif et prépare le lancement d'un programme de réhabilitation, afin de mobiliser les aides existantes et permettre au propriétaire de respecter leurs obligations de mise en conformité.





4 Un environnement de qualité POUR TOUS

Programme Let'Sgo

Let'Sgo exprime la volonté du territoire de travailler sur les questions du changement climatique, en prenant en compte l'eau, la biodiversité. Ce programme a pour objectif d'inscrire la nature, l'eau et la biodiversité au cœur du développement économique rural et ainsi de lutter contre le changement climatique. Il repose sur certains aspects :

- ▼ Le vivant et l'eau sont la base de tout cycle de vie sur terre.
 - ▼ les lois environnementales sont à appréhender non plus comme des contraintes , mais comme des atouts pour le développement économique et social de notre territoire
 - ▼ de nouvelles pratiques et des orientations plus adaptées des espaces et ressources naturelles
- Plusieurs ateliers, animés par la SCIC ERARE, ont été organisés sur 2015 en vue de constituer un plan d'actions à long terme.



La gestion durable des ressources : un axe fort de la collectivité

Cette gestion durable s'applique sur un site important lié à l'attractivité touristique du territoire : le lac des sapins. Ce site accueille plus de 500 000 visiteurs par an. Cette fréquentation le place au 4ème rang des sites touristiques de Rhône-Alpes grâce notamment à baignade biologique, la plus grande d'Europe. La gestion du site, de son entretien et des espaces verts est primordiale afin de maintenir la bonne gestion et l'activité touristique. En 2015, et ce depuis plusieurs années, la COR assure une gestion différenciée du site. Cette dernière fait évoluer le modèle horticole standard en abordant la gestion des espaces verts de manière écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert du site avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres et le recours aux produits phytosanitaires est proscrit. Chaque année, la tonte de la plupart des parcelles autour du lac est réalisée grâce à un berger et ses moutons.





5 Un territoire SOLIDAIRE

La solidarité repose sur l'épanouissement de tous les êtres humains (l'une des finalités du développement durable) mais également sur la réduction des inégalités sociales.

La COR, à travers plusieurs de ses politiques : politique de la ville, la politique de l'habitat et la culture, entend développer la solidarité du territoire et ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'actions sociales et d'animation territoriale de proximité.

Une politique de l'habitat ambitieuse

En matière d'habitat, 2015 est une année stratégique avec la mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH), la rédaction du futur programme d'intérêt général et la mise en place de la Plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé.

Le PLH prévoit de mobiliser une enveloppe financière d'environ 5 millions d'euros sur 6 ans.

Dans un objectif de lutte contre la précarité énergétique, la COR a choisi de prioriser l'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation en harmonisant et en développant l'animation locale.

Durant la structuration du Programme d'intérêt général à l'échelle du territoire (lancement prévu début 2016), qui permettra une animation et une intervention importante auprès des habitants les plus modestes (aides ANAH) plusieurs actions et axes de financements ont été mis en place :

▼ Dans le cadre de l'initiative « Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, une enveloppe de 525 000€ (sur deux ans) a été allouée. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- > 300 000€ dédiés à la création d'un fonds intercommunaux aux avances et aux carences de trésoreries rencontrées par les ménages du territoire,
- > 225 000€ dédiés aux aides financières pour les travaux de rénovation énergétiques des logements du parc privé pour les propriétaires non éligibles aux aides de l'ANAH (subvention de 1 500€ à 5 000€)



Un certain nombre d'exploitations agricoles du territoire a été touché par la sécheresse exceptionnelle de cet été 2015. Dans un contexte économique tendu, La COR a alloué une aide exceptionnelle aux éleveurs de bovins, ovins, caprins et porcins.





5 Un territoire SOLIDAIRE

▼ L'aide énergies renouvelables et éco matériaux

La COR a renouvelé en juillet 2015 les subventions aux particuliers pour l'installation d'énergies renouvelables et d'éco matériaux, dans la cadre de la politique de développement durable. A titre indicatif, l'objectif envisagé est de subventionner environ 70 dossiers par an (subvention de 300 à 1 500€).

▼ L'aide au ravalement de façades.

La COR a renouvelé en avril 2015 une opération de mise en valeur du bâti par une action d'incitation des propriétaires privés pour améliorer l'image des centres bourgs et villages, préserver les caractéristiques du cadre bâti traditionnel et accompagner l'amélioration de l'habitat. L'objectif est de subventionner environ 100 dossiers par an (subvention de 1.5€/m² de façade à 7€/m²).



Pour centraliser ses différentes aides la COR a mis en place, avec le soutien de l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, et le GIP Massif Central, sa « plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé ».

Lancée en octobre 2015, l'objectif de la plateforme est d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement en apportant un service de la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique, tout en confortant l'évolution des compétences locales autour de la rénovation du logement privé. Concrètement, il s'agit d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, destiné aux propriétaires de la COR. Un coordinateur local permet de :

- ▼ favoriser la maîtrise de l'énergie notamment pour les cas de précarité énergétique,
- ▼ relayer auprès des ménages propriétaires ou bailleurs la montée en puissance du service du « Guichet unique » de la rénovation énergétique du territoire,
- ▼ travailler sur l'ingénierie financière des projets en mettant en place une offre unique de financement consistant à faciliter l'accès à des prêts à faible taux et à longue durée et travailler au regroupement des aides financières existantes,
- ▼ dynamiser la rénovation thermique sur le territoire (attractivité du territoire...),
- ▼ mobiliser et animer le réseau des professionnels du territoire,
- ▼ travailler sur l'accréditation des artisans et entreprises locales qui repose sur une exigence de formation à l'approche globale,
- ▼ valoriser les filières locales (bois, énergie, bâtiment, ...) et les savoirsfaire du Massif Central et au-delà, impacter le territoire national.



La plateforme locale souligne l'évolution des compétences locales autour de la rénovation du logement privé.





5 Un territoire SOLIDAIRE

Le 21 janvier 2015, la Communauté de Communes a signé son premier contrat de ville. Pour l'Etat, il s'agit de formaliser les engagements pris avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux aux bénéfices des quartiers désignés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Coordonnée précédemment par la ville de Tarare, c'est la COR qui a pris en charge la politique de la ville pour le contrat 2015-2020. Ce contrat précise les actions qui visent à réduire les inégalités en matière de développement économique et d'emploi, développer la cohésion sociale, améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain. 2015, est une année de mise en œuvre à l'échelle de la COR.



La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement et de correction des déséquilibres, et affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions :

- ▼ **Habitat et cadre de vie**, la COR a travaillé à la mise en place en 2016, d'actions permettant la mixité sociale, la gestion Sociale et Urbaine de Proximité afin de favoriser l'accès à un logement social, assurer les équilibres sociaux à l'échelle des quartiers, associer les habitants aux projets et/ou conforter les partenariats avec les bailleurs sociaux et renforcer la citoyenneté par la participation des usagers et des habitants.
- ▼ **Santé**, programme de 13 actions « Atelier Santé Ville » (de 2 à 80 ans et plus) afin de permettre l'accès au droit, à la santé, à l'hygiène et au soin de soi pour tous.
- ▼ **Culture**, programme de 5 actions dans le but de donner une meilleure connaissance et appropriation des valeurs de la république, de favoriser le lien social et lutter contre l'isolement.
- ▼ **Accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables**, programme de 13 actions pour lutter contre l'illettrisme, aider à la réinsertion dans l'emploi afin de participer aux actions d'éducation et de formation des individus tout au long de la vie.



Les objectifs du développement durable et de la politique de la ville convergent s'agissant de lutter contre la précarisation, l'exclusion, ou encore mise au ban de certaines catégories de population, mais également sur les questions de mobilité, santé, sécurité....





5 Un territoire SOLIDAIRE

Réduction de la « fracture numérique et l'inégalité à l'accès »

La « Cyberbase », située sur le site du Lac des Sapins, accueille les citoyens de tous âges et propose des initiations à l'utilisation de l'informatique ainsi que des formations aux nouvelles technologies pour favoriser l'accès aux services publics, à l'emploi...etc.

Des formations B2i (Brevet informatique et internet) sont dispensées tout particulièrement en direction des publics les plus jeunes, afin de favoriser l'accès aux nouvelles technologies. Sur l'année 2015, la diffusion des équipements dans les écoles primaires et la formation des élèves à l'utilisation des TBI (tableau blanc interactif) se sont prolongées dans un objectif de réduction des consommables au sein des écoles du territoire (moins d'achats, moins d'impressions de supports de cours, cartes, illustrations...etc).

Transport à la demande

Depuis le 1^{er} Juillet 2015, la COR est devenue autorité organisatrice de rang 2 pour l'organisation d'un service de transport à la demande. Sur le territoire un réseau de lignes : le réseau CORUS a donc été créé. Le réseau CORUS vise à :

▼ Assurer la mobilité des publics les plus vulnérables non motorisés dont leur domicile éloigné des services de proximité n'est pas desservi par une ligne régulière (captifs de déplacements contraints), favorisant :

- > Le maintien à domicile des personnes âgées (accessibilité aux services publics, de santé, commerces alimentaires, assurer la cohésion sociale...);
- > L'épanouissement des jeunes (activités extrascolaires, loisirs...);
- > L'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, entretiens...);
- > La dynamique d'emploi des actifs précaires.

▼ Raccorder les communes rurales isolées à un pôle de services et à des lignes structurantes du territoire (maillage).

▼ Rompre avec l'image d'un service de transport individualisé de type TAXI.

▼ Assurer un service viable et durable pour la collectivité.

Opérationnel sur le secteur de la Haute Vallée d'Azergues et d'Amplepuis Thizy en fin d'année 2015, le transport à la demande compte déjà plus de 100 inscrits avec une grande majorité de femme retraitées ou de mineurs. Il débutera sur Tarare début 2016.



La COR propose à la location des vélos à assistance électrique aux gares d'Amplepuis et de Lamure sur Azergues ainsi qu'à l'office du tourisme de Cublize et de Lamure sur Azergues.





6 Un développement RESPONSABLE

Sur le territoire de la COR , le développement responsable rejoint l'objectif de développement économique durable. Dans ce domaine la collectivité s'interroge tout particulièrement sur les habitudes économiques et les modes de consommations et de production, pour tendre vers des pratiques locales plus raisonnées et respectueuses de l'environnement.

Actions en faveur de l'agriculture locale.

▼ **Projet agro-environnemental et climatique » (PAEC)**
Le PAEC, mobilisant près de 3 millions d'euros, est basé sur un accompagnement technique et financier des agriculteurs : aides à l'hectare sur 5 ans, formations, visites techniques... Il répond à des enjeux environnementaux identifiés au niveau européen et national (eau et biodiversité, paysage, zones humides, sol, climat...). Il est porté par la COR à l'échelle d'un plus vaste territoire, réunissant plusieurs collectivités et de nombreux partenaires techniques, associatifs et financiers afin de valoriser les exploitations locales respectueuses de l'environnement.



▼ une collecte des plastiques agricoles a lieu chaque année. 71 exploitations ont déposé des plastiques en 2015.

Quantité estimée de déchets apportés :

> Films d'enrubannage = 25 tonnes

> Films d'ensilage = 9 tonnes

> Films de serres = 1,4 tonnes

> Bidons, big-bags et sacs = non connu

> Les ficelles et filets (environ 20 m³)

Maintien des services en milieu rural

▼ La COR accompagne les communes dans la gestion de leurs locations gérances communales, afin d'assurer une pérennité et une viabilité aux activités de proximité en milieu rural. L'objectif est de faire reculer les vacances dans les derniers commerces, par une professionnalisation du recrutement et un accompagnement du gérant. Cet accompagnement permet de maintenir un service à la population, mais également de maintenir un emploi local viable dans les commerces de proximité.



Biodiversité : La COR a signé une convention avec 10 autres collectivités pour le projet de mise en valeur des Landes du Beaujolais.





6 Un développement RESPONSABLE

Développement des circuits-courts.

La COR accompagne un projet de point de vente associant des producteurs locaux et un artisan boucher sur la commune de Thizy-les-bourgs. Un espace de vente temporaire a ouvert en mai 2015 dans l'attente de l'aménagement du magasin définitif début 2016. La COR souhaite favoriser la mise en réseau entre producteurs et commerçants de proximité, pour développer la commercialisation de productions locales dans des circuits de proximité. Pour cela, la COR met à disposition des commerces en milieu rural des présentoirs en bois local, fabriqués par une entreprise locale, destinés à mettre en valeur les produits locaux.

La COR est également impliquée dans le pôle ressource pour le maintien du commerce de proximité, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Beaujolais. Le pôle ressource a été accompagné en 2015 par l'appel à projets « circuits de proximité » de la CRMA pour développer sa démarche en faveur des circuits courts dans les commerces de proximité. La réflexion se poursuit sur la création d'une plateforme d'achats de produits locaux rassemblant plusieurs commerçants et restaurateurs du territoire.

Coopération à l'échelle du Massif Central « « Groupe projet pilote des entreprises du bois construction pour les marchés du bâtiment performant » »

En 2015, dans le cadre de la mise en place de la plateforme locale de la rénovation, la COR a travaillé en coopération avec deux partenaires à l'échelle du Massif Central : le comité d'expansion économique de l'Allier et les fermes de Figeac.

Cette coopération aspire à la montée en compétences des artisans sur les chantiers de rénovation/réhabilitation et construction à haute performance énergétique, spécifiquement pour valoriser les filières locales (bois, énergie, bâtiment, ...) et les savoir-faire du Massif Central et au-delà, rayonner à l'échelle nationale. Ce projet permet de développer une offre collective de produits bois semi-finis ou finis pour les besoins du marché de



la construction et la réhabilitation du bâti du Massif Central. L'offre est construite avec des produits et des savoirs faire complémentaires d'un territoire à un autre, regroupant des entreprises remontant la filière, depuis le marché de la construction et de la réhabilitation, jusqu'à l'arbre.

A ce titre, la COR bénéficie d'un soutien financier du Massif Central pour l'animation de la plateforme et la formation des professionnels.





6 Un développement RESPONSABLE

Implantation et zones d'activités

A travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités favorisent la mixité fonctionnelle, participe à la diversification des activités et donne accès à des emplois de proximité.

Lors de l'aménagement de parcs d'activités comme la zone « Actival » sur les Commune de Les Olmes, l'environnement est au cœur du développement.

En 2015, un cahier de prescriptions architecturales et paysagères a été mis en place sur cette zone, associé à un règlement spécifique. Des études d'impacts, des études environnementales ainsi que des dossiers « Loi sur l'eau » ont été réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels et espaces boisés est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

La COR a également engagé une étude environnementale 4 saisons sur la zone « Basse Croisette » à Les Olmes.

Lors de la création d'une zone, comme dans le cas de la rénovation de la voirie, la COR privilégie l'usage de matériaux provenant des carrières de proximité ou issus du recyclage local afin de réduire les impacts liés aux transports.

L'usage de matériaux enrobés à basse température, le choix de matériaux durables et l'utilisation de bitumes avec des solvants à base végétale pour les revêtements permet de préserver l'environnement et nos ressources locales.

En 2015, la COR a travaillé activement à la réhabilitation de friches industrielles pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés.

La réhabilitation de ces friches, le plus souvent polluées et des sols imperméabilisés, passe souvent par des actions de dépollution.



En vue d'optimiser et de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs cheminements doux ont été créés sur les zones artisanales. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est également prévue





6

Un développement RESPONSABLE

Pépinières et hôtels d'entreprises

Les deux pépinières d'entreprises présentes sur le territoire (PHARE à Tarare & PEPITA à Thizy les Bourgs) regroupent, pour 2015, 30 entreprises dont 10 nouvelles venues cette année.

Les pépinières permettent, outre la promotion de la création d'entreprise et le développement des entreprises locales, de mutualiser l'espace et ainsi optimiser les consommations et les besoins en matière d'énergies. Elles facilitent et favorisent le lien entre les chefs d'entreprises et offrent à la COR la possibilité de sensibiliser plus facilement les entreprises présentes aux modes de déplacements doux. En 2015, les pépinières et leurs entreprises ont participé au challenge mobilité de la Région Rhône Alpes qui promeut les transports doux les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile/travail. Ce lien permet également de sensibiliser les entreprises au tri sélectif, et à la mise à disposition de poubelles différenciées.

La COR a organisé des **journées « Découverte des métiers en entreprises »** à destination des jeunes en recherche d'orientation afin de découvrir différents métiers et valoriser ceux du territoire. Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la COR a organisé la mutualisation du transport des élèves vers les entreprises en faisant appel aux Cars du Rhône.

La pépinière de Thizy les Bourgs – PEPITA – a accueilli en 2015 les ateliers « entreprises » de l'agenda 21 de la commune.

Les pépinières accueillent **« le service de base d'aide à la création d'entreprise »**, qui permet d'accompagner les créateurs de manière individualisée en coordination avec les acteurs locaux.

De plus en plus de projets de création s'articulent avec la transition énergétique notamment les projets à vocation touristique : performance du bâti, protection et valorisation de l'environnement, production d'énergies renouvelables, sensibilisation à la maîtrise de l'énergie....



La COR collabore avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour développer les actions à destination des publics en insertion et favoriser la mixité et l'égalité professionnelles.

Pour favoriser la lutte contre l'exclusion sociale via l'entrepreneuriat, le service de base en lien avec les objectifs de la politique de la Ville offre un service de proximité aux habitants en permettant un accompagnement et un suivi des publics les plus fragiles.





6 Un développement RESPONSABLE

La collecte et la gestion des déchets sur le territoire de la COR répondent de manière globale aux enjeux du développement durable que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers de sensibilisation des habitants, sur le volet collecte et gestion des déchets par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques.

En 2015, dans le cadre de sa politique de collecte et gestion des déchets, la COR a acquis un camion 19 tonnes EURO 6 (correspondant à la dernière norme anti-pollution) avec une boîte automatique permettant des économies d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre. Les locaux des agents ont également été équipés d'une nouvelle chaudière permettant de brûler les particules fines et contribuant ainsi à limiter la pollution de l'air.

En matière de gestion des déchetteries du territoire, la COR a mis en œuvre cette année le curage des séparateurs d'hydrocarbures pour éviter toute pollution des rivières.

L'animation territoriale de proximité

En Septembre 2015, la COR, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires investis dans le projet ont permis l'ouverture d'un PIMMS (Point Information Médiation Multi-Services) dans les locaux de la gare d'Amplepuis afin d'offrir d'avantage de vision et de service public au sein du territoire.

Le Pimms d'Amplepuis, porté par l'association Pimms du canton de Chauffailles est une maison de services au public pour répondre à toute sollicitation relative aux services de la SNCF, mais également d'EDF, Engie, ErDF, Veolia eau, CAF, CPAM, Carsat, MSA, Pôle Emploi, Mission Locale, etc. Il ne remplace pas les services publics mais vient compléter les services existants. Depuis la fin de l'année, le PIMMS gère également les demandes liées au réseau CORUS le service du « transport à la demande » de la COR et la location des vélos électrique présents en gare.



A travers l'ensemble de ses compétences et services, la COR souhaite amplifier l'animation territoriale de proximité, déjà mise en œuvre à travers les actions liées à la politique de la Ville, à la sensibilisation à la gestion des déchets, l'accompagnement à la création d'entreprises et de commerces et la plateforme locale de la rénovation de l'habitat.





Vers plus de pratiques ÉCO-RESPONSABLES

En interne, la COR s'appuie sur des pratiques éco-responsables qui seront renforcées par des groupes de travail en 2016. Ils conforteront la transversalité des politiques publiques ainsi que les partenariats avec les acteurs du territoire. Les pratiques liées au développement durable induisent de nombreux changements : méthodes de travail collectives, coproduction et mise en place d'une stratégie d'amélioration continue.

Mobiliser et dialoguer avec les citoyens

Pour sensibiliser les citoyens aux enjeux du changement climatique, la Communauté de Communes a organisé le 6 novembre 2015 une conférence à destination des citoyens du territoire à la maison de l'Europe à Cublize. Cette conférence a également fait l'objet d'une présentation d'un parlement citoyen climat en Belgique permettant la participation active des habitants de la province de Luxembourg au sein de leurs politiques publiques.

Faire progresser les pratiques internes

Au quotidien la COR met en œuvre des pratiques responsables :

- ▼ limitation des déplacements : télétransmission des actes de la collectivité au contrôle de légalité, salle de réunion virtuelle accessible aux agents, élus et partenaires,
- ▼ utilisation au maximum des modes doux (vélos, marche à pied...),
- ▼ limitation et optimisation de l'utilisation du papier (réduction des copies, gestion électronique des courriers, incitation du personnel, recyclage et réutilisation),
- ▼ gestion des fournitures administratives : utilisation rationnelle des consommables en privilégiant l'achat de produits recyclables et recyclés,
- ▼ dans la gestion des réceptions organisées par la COR, une vigilance particulière est donnée à l'utilisation de vaisselles en verre afin de limiter la quantité de déchets produits ainsi qu'un recours quasi-systématique aux producteurs locaux lors de l'organisation de buffets et repas.



Des éco-cups « COR » ont été réalisés pour réduire l'utilisation de gobelets en plastique lors des événements institutionnels.





Vers plus de pratiques ÉCO-RESPONSABLES

L'équipement informatique

Afin de limiter les déplacements des agents et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, une salle virtuelle permettant notamment la visio-conférence a été mise en place en 2015 ainsi que des formations à l'utilisation de cette dernière. Les trois sites de la COR sont équipés. Pour encourager l'utilisation rationnelle du papier, la COR a supprimé les imprimantes personnelles des agents et systématisé les impressions recto verso. Un suivi des impressions réalisé par les agents a également été mis en place dans une optique de contrôle des abus (mise en place d'un identifiant personnel).

L'achat responsable

Dans l'élaboration des marchés publics, la COR limite la consommation de papier en systématisant la dématérialisation des marchés (plus de dossier en version papier). En lien avec la Maison de l'Emploi et de la formation, des clauses d'insertions sont demandées de façon quasi systématique. Dans chacun des marchés publics de la COR, comme la voirie, les zones d'activités, les prestations de services, une attention particulière est accordée à la préservation des ressources et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Utilisation de véhicules et engins récents peu polluants et faible consommation, mise en place de protections des eaux pendant les travaux, utilisation de produits et matériaux sans solvants, végétaux...).

Dans sa politique d'achats de consommables, la COR veille à préserver au maximum l'environnement et les ressources comme, par exemple, en choisissant du papier moins consommateur de chlore et d'eau.

Deux ateliers sur la Commande publique durable ont été organisés en lien avec le programme TEPos en fin d'année, dans le but de travailler conjointement avec les communes du territoire sur la mise en place d'outils.



En matière de ressources humaines internes à la COR, plusieurs prestations sont déléguées à des entreprises d'insertions et de retour à l'emploi.

Plusieurs agents en CUI ont été recrutés en 2015. La parité hommes-femmes est respectée à tous les niveaux hiérarchiques.





Vers plus de pratiques ÉCO-RESPONSABLES

Une gestion durable du patrimoine communautaire

Véritable garant du cadre de vie des habitants du territoire, la COR gère au quotidien les actions liées à la voirie, la propreté, l'eau et l'entretien des bâtiments en intégrant les principes du développement durable dans un souci de préservation de l'environnement et de bien-être pour tous.

En 2015, la COR a réceptionné le chantier de l'hôtel d'entreprises où deux chaudières bois granulés de 32kW de puissance ont été installées. Afin de limiter les consommations du bâtiment des teintureries, l'aile Est du bâtiment a été isolé sur plus de 700m².

Afin de limiter les déperditions de froid et réduire les consommations d'énergies du bâtiment de l'abattoir 30 portes de frigos ont été changées.

Une communication responsable

Le marché lié à l'impression des documents de communication variés de la COR, a été passé avec critère de pondération lié au développement durable. L'entreprise retenue possède le label Imprim'Vert et les certifications FSC et PEFC.



La journée de cohésion à destination du personnel a regroupé, en 2015, 67 agents pour une matinée de travail et une après-midi ludique.

Chaque mois, une lettre d'information « CORrespondance » est de surcroît réalisée en interne à destination des agents de la collectivité. La lettre d'information générale est, quant à elle, réalisée en interne et envoyée par voie électronique aux élus communautaires ainsi qu'à toute personne s'inscrivant sur le site : www.ouestrhodanien.fr.

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, la COR a organisé pour ses habitants un concours « Récup et Bricole » afin de les inciter à partager leurs astuces pour donner une seconde vie à des objets qu'ils auraient pu jeter. La COR a fait également, lors de cette semaine, la promotion de gestes de tri chez les commerçants de son territoire via ses pages sur les réseaux sociaux.



30 agents ont participé au challenge mobilité organisé par la Région Rhône Alpes en 2015. Sur 412 km, 198 ont été parcourus grâce à des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : co-voiturage, transports en commun, marche, vélos...





En matière de développement durable, la COR, entend renforcer une organisation transversale autour de quatre axes principaux :

- ▼ Stratégie d'amélioration continue,
- ▼ Participation des acteurs locaux et des habitants,
- ▼ Organisation du pilotage,
- ▼ Evaluation partagée.

La lutte contre la **précarité énergétique** va entrer en 2016 dans sa phase concrète avec les premiers chantiers issus de la plateforme locale de la rénovation énergétique. Elle s'inscrit dans la politique ambitieuse de la COR en matière d'habitat portée par le PIG intercommunal qui démarre.

Plus largement en lien avec la transition énergétique et la Croissance Verte, 2016 sera une année charnière dans la mise en place d'outils et d'**énergies renouvelables**.

L'amélioration des services relatifs aux **déchets et au tri** sera également au cœur des priorités de l'année à venir.

Aménagements de zones d'activités, réhabilitations de friches donneront l'occasion à la COR de montrer son savoir faire en matière de **développement économique** dans le respect de l'environnement et du développement durable.

La **mobilité** sera sans aucun doute un nouveau chantier pour la COR pour préparer la collectivité à structurer des transports de moins en moins impactants pour notre climat.



Le rapport de développement durable doit être exemplaire dans ce domaine. On veillera ainsi à calculer son empreinte écologique et à choisir des modes d'impression et de diffusion les moins impactants :

> Réalisation interne

> 80 Copies recto/verso imprimées pour remise aux conseillers communautaires

> Diffusion exclusivement en version pdf, consultable également sur le site de la COR

